



## inter contrat licenciement ou pas ?

Par **furrax**, le **21/02/2012** à **19:15**

Je vais vous exposer mon problème et vous remercie de mes donner des pistes de réflexion. Je suis salarié de 50 ans dans un grand groupe français international au sein d'un service administratif. Ma position est assimilé cadre (article 4 / 4 bis). Une entité a été créée qui a pour vocation de concentrer toutes les activités dites de support du groupe. La mode actuel est à l'externalisation de ces activités. Je devrai donc intégrer cette société. Les conséquences sont : signature d'un nouveau contrat de travail, temps de trajet de 3h30 par jour (voir plus). Mon employeur actuel me précise que je n'aurai pas l'obligation de suivre mais que je devrai trouver au sein du groupe un autre poste. En attendant, je serai en inter-contrat.

Dans l'hypothèse ou je ne parviens pas à intégrer un autre poste perenne au sein du groupe sur mon site actuel, l'employeur a t'il obligation de me retrouver un poste, combien de temps peut-il me laisser en inter-contrat, peut-il me licencier ?

Par **P.M.**, le **21/02/2012** à **19:42**

Bonjour,

C'est extraordinaire parce que, normalement, lorsqu'une telle situation se présente, l'obligation de faire tous les efforts pour rechercher un reclassement repose sur l'employeur et pas sur le salarié...

Par **furrax**, le **21/02/2012** à **21:01**

effectivement mais si l'employeur ou moi même ne trouvons rien, puis je être licencié ? y a t'il un délai légal ?

Par **P.M.**, le **21/02/2012** à **22:33**

Tout est possible mais l'employeur n'aurait pas accompli ses obligations...